



Saint-Malo, le 17 fév 2025

[collectifmonteedeseaux@gmail.com](mailto:collectifmonteedeseaux@gmail.com)

## **Objet: contribution du Collectif Montée Des Eaux\* aux travaux de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale sur la montée des eaux consécutive au dérèglement climatique**

*Ce document a bénéficié de la revue critique à titre personnel d'Heidi SEVESTRE, glaciologue, et de Laurent LABEYRIE, paléoclimatologue et auteur et co-rapporteur du chapitre Océan et niveaux marins du rapport GIEC 2007. L'anglais d'origine est conservé pour éviter toute incorrection de traduction. Les références sont indiquées [xxx].*

### **1. Le constat sur dérèglement climatique et montée des eaux : tous les signaux sont au rouge**

- ▶▶ Montée accélérée des taux de GES dans l'atmosphère à un rythme encore jamais atteint [Mauna Loa Observatory , <https://gml.noaa.gov/ccgg/trends/mlo.html>].
- ▶▶ Aucune perspective soutenable de réduction d'émissions mondiales de GES, au moins avant 2050 [COP Bakou, OPEP].
- ▶▶ Pr HANSEN, ex- NASA: *"The 2° C target is dead, because the global energy use is rising, and it will continue to rise"* [Environment: Science And Policy For Sustainable Development, 5 fév 2025].
- ▶▶ Projection ONU pour 2100: plus de + 3°C [COP Bakou, nov 2024].
- ▶▶ Montée des eaux fin 20<sup>e</sup> siècle ~ 2 mm/an ; 2014-2023 = 4,5 à 5 mm/an [OMM].

### **2. Anticipations de montée des eaux**

- ▶▶ Irréversible pour des siècles, auto-accélérée même si (utopie) les émissions de GES s'arrêtaient rapidement.
- ▶▶ + 6,5 mm/an en 2050, « 1 m. Sea Level Rise (...) potentially by 2070» [[https://drive.google.com/file/d/1CaM\\_sTK-lrdzlcJxA2ZBxsqkLuu9mSF-/view](https://drive.google.com/file/d/1CaM_sTK-lrdzlcJxA2ZBxsqkLuu9mSF-/view)], + 10 à 15 mm/an en 2100.
- ▶▶ «On sera à plus d'un mètre en 2100, quels que soient les scénarios», P. ROSSELLO, coordinateur GIEC-Sud [www.laprovence.com/article/region/38255058235051/face-a-la-montee-des-eaux-tout-le-littoral-marseillais-est-a-repenser].
- ▶▶ «(...)once 3°C is passed, ice loss from Greenland and especially from West Antarctica becomes extremely rapid. Together with extensive ice loss from parts of East Antarctica, the IPCC [GIEC] could not rule out that three meters might be passed early in the 2100s(...)» [[https://drive.google.com/file/d/1CaM\\_sTK-lrdzlcJxA2ZBxsqkLuu9mSF-/view](https://drive.google.com/file/d/1CaM_sTK-lrdzlcJxA2ZBxsqkLuu9mSF-/view)].
- ▶▶ Si on continue sur la trajectoire actuelle d'émissions de GES et d'inaction climatique, probabilité ≤ 5% que le niveau de la mer excède 1,9 m en 2100 [<https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1029/2024EF005295>].
- ▶▶ Le consensus scientifique est que le plus vraisemblable se situe entre + 1 m et + 2 m en 2100 [HCBC, GIEC Normand etc], mais + 3 m n'est pas scientifiquement impossible.

- ▶▶ La hausse du niveau des mers ne va pas s'arrêter en 2100: + 2 m est vraisemblable avant 2200 [HCBC].
- ▶▶ San Francisco explore tous les scénarios 2100 jusque 7 pieds [214 cm] [<https://bcfdc.ca.gov/wp-content/uploads/sites/354/2024/12/regional-shoreline-adaptation-plan-spreads.pdf>]
- ▶▶ Singapour vient de réviser en hausse son «*worst case scenario*» à + 1,15 m en 2100 et + 2,12 m dès 2150 [<https://www.channelnewsasia.com/singapore/very-hot-days-nights-climate-change-singapore-study-end-century-4020401>].
- ▶▶ Dès avril 2021, une étude très complète montrait déjà le grave retard de la France : «*Comparing the SLR [Sea Level Rise] values used for 2100, shows remarkable differences across Europe (...). Some countries with a large population in the LECZ [Low Elevation Coastal Zone] prepare for low amounts of SLR (e.g. Russia, France, Spain, Italy), while other countries, with a similar amount of people in the LECZ prepare for much higher amounts (e.g. Germany, Belgium).*».  
[<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0964569120304191>]
- ▶▶ La plupart des pays modernes se préparent entre +1 m et +2 m pour 2100, Londres +2 m, Pays-Bas +3 m. **En fait, bien des pays se préparent pour le scénario le plus pessimiste du GIEC. Mais pas la France.**
- ▶▶ A l'élévation des eaux s'ajoute localement un affaissement du littoral (1 à 5 mm/an en Europe) [ref R. Thiéblemont Assessing Current Coastal Subsidence at Continental Scale: Insights From Europe Using the European Ground Motion Service EarthFuture 10.1029/2024EF004523]

### 3. La France n'est pas prête

- ▶▶ Texte de référence: Circulaire du 27 07 2011, qui anticipe une montée des eaux de seulement 60 cm en 2100.
- ▶▶ Circulaire quelque peu renforcée par le décret n° 2019-715 du 5 juillet 2019 («*décret PPRi*»), mais en pratique de portée très limitée et très rarement invoqué.
- ▶▶ Incohérence d'un littoral à l'autre : d'absence de PPRSM/PPRL y compris parmi les villes les plus exposées [CEREMA, Cour des Comptes], à +0,6 m [Le Havre], à +1 m [port de Marseille] et 'Xynthia + 60 cm' [La Baule, [www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/la-baule-44500/video-une-protection-contre-la-mer-a-la-baule-un-chantier-xxl-sur-le-remlai-772df478-95ff-39d8-b968-df2fdb45ce14](http://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/la-baule-44500/video-une-protection-contre-la-mer-a-la-baule-un-chantier-xxl-sur-le-remlai-772df478-95ff-39d8-b968-df2fdb45ce14)].
- ▶▶ Plusieurs rapports de l' **IGEDD** [<https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/financement-des-consequences-du-recul-du-trait-de-a3956.html>] et de la **Cour des Comptes** et de ses chambres régionales [le plus récent: <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250124-Lamenagement-du-littoral-mediterraneen-face-aux-risques-lies-a-la-mer-et-aux-inondations.pdf>] **alertent sur l'impréparation voire l'imprudence de nombreuses collectivités territoriales.**

#### 4. Propositions et recommandations

4.1. **Préparer** la France, DOM TOM inclus, à + 1,20 m en 2100 et + 1,50 m en 2125

4.2. Imposer par la Loi que les PPRI (PPRSM, PPRL etc) intègrent:

- le dérèglement climatique à 100 ans minimum, avec obligation de suivi continu au vu des données scientifiques les plus récentes,

- une anticipation limitant le risque résiduel de submersion à 5% avec début de fonte massive des glaces terrestres (Groenland, Antarctique, glaces de montagne) – cf scenario MICI des travaux du BRGM [[https://www.youtube.com/watch?v=eP\\_Q\\_Nemj9M](https://www.youtube.com/watch?v=eP_Q_Nemj9M)],

- une étude locale des occurrences de submersions en fréquences, hauteurs et durées pour une montée des eaux tous les 10 cm verticalement [modèle NOAA ou <https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1029/2023EF003784>]

- une occurrence simultanée d'événement pluviométrique extrême ('rivières atmosphériques'), bien plus fréquent et plus fort (cf PNACC3, TRACC), avec ruissellement terrestre plus important,

- la subsidence locale extrapolée linéairement à 100 ans.

4.3. Inclure une anticipation au-delà de 100 ans démontrant que les mesures prises sont compatibles avec, et préparent, moyennant des mesures complémentaires, à une montée des eaux de + 2 m; ou inversement que les mesures prises ne sont pas compatibles avec, et/ou ne préparent pas, ou ne peuvent préparer, à une montée des eaux de + 2 m.

4.4. Prévoir des modalités spécifiques pour les ouvrages type zone portuaire qui assurent, ou participent à, la protection de populations et/ou d'activités économiques, compte tenu de l'importance des ouvrages de génie civil associés, qui doit s'apprécier à plus de 100 ans.

4.5. Donner à ces préconisations un statut juridique supérieur à celui d'une Circulaire.

4.6. Pour les communes des zones littorales préalablement identifiées comme menacées [ex. Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 → décret n° 2024-531 du 10 juin 2024], imposer le transfert de la compétence des documents d'urbanisme locaux opérationnels (PLU) à l'autorité compétente en matière de GEMAPI. Élaborer ces documents en y intégrant préalablement et de façon réglementaire (graphique et littérale) les prescriptions de tous les risques reconnus après enquête publique.

4.7. Mettre à disposition du public un outil en ligne de simulation précise de submersion marine verticalement au décimètre près en termes de surfaces couvertes, fréquence des submersions, hauteurs des submersions, à haute résolution spatiale (minimum 10 m x 10 m).

4.8. Faire participer les citoyens et associations dès le début du processus de révision des PPRI/PPRL/PPRSM, bien en amont des enquêtes publiques.

*\* Le Collectif Montée Des Eaux a été créé en janvier 2025 et réunit actuellement 5 associations et des experts bénévoles à titre individuel, engagés sur le dérèglement climatique en général et la montée des eaux en particulier. Porte-parole : Gérard COLLIN, [collectifmonteedeseaux@gmail.com](mailto:collectifmonteedeseaux@gmail.com)*